

MINI JOURNAL DU LAC

ÉDITION JUILLET AOÛT 2026

"Chaque journée est une nouvelle chance
d'apprendre, de grandir et devenir une meilleure
version de soi-même. Peu importe les obstacles,
avance avec confiance."



Chronique d'Urbanisme

Avec le retour de la belle saison, plusieurs d'entre nous planifient des projets de rénovation ou d'aménagement.

La Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui souhaite vous rappeler quelques règles simples d'urbanisme et de bon voisinage pour s'assurer que tout se déroule dans le respect de la communauté et de la réglementation en vigueur.

Quand faut-il un permis ?

- La construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un bâtiment (maison, chalet).
- L'installation d'un bâtiment accessoire (garage, remise, cabanon).
- La construction d'une galerie, d'un patio, d'une clôture ou d'un muret.
- L'installation d'une piscine (creusée ou hors-terre).
- Les travaux de terrassement majeurs ou l'abattage d'arbres.

L'emprise de chemin exacte

- Route 195 en moyenne 15 à 20 ' du centre du chemin pavé
- Autres routes en moyenne 20 à 25 ' du centre du chemin

Chronique d'Urbanismesuite

Notre inspecteur en bâtiment n'est pas là pour bloquer vos projets, mais pour vous aider à les réaliser en toute légalité.

Conséquences de non-conformité

- Des amendes quotidiennes : Des frais de plusieurs centaines de dollars par jour s'accumulent tant que la situation n'est pas corrigée.
- L'obligation de démolir : En dernier recours, la municipalité peut forcer la modification ou la démolition de la structure aux frais du propriétaire.
- Une vente bloquée : Lors de la revente de votre maison, l'arpenteur-géomètre soulignera l'infraction, ce qui bloquera la transaction.

Inspecteur

M. Aldo Deschênes
418 629-2053 poste 1126

Bureau municipal
418 743-2177 poste 1675



Téléphone

418 743-2202

24 juin

Musique et karaoké avec Alain
de 13 h à 16 h

11 juillet

Journée des artisans et brocante
Soirée dansante + Karaoké avec Alain

12 juillet

Triathlon, départ du camping

18 juillet

Duo Chantale Jean et Guylaine Lavoie

Entrée 10 \$

1er août

Noël du campeur + Karaoké

22 août

Soirée dansante - Bal en blanc



Le Royaume du campeur

RESTAURANT

DÉJEUNERS

1 œuf	6,15 \$
2 œufs	7,15 \$
1 œuf + viande	8,15 \$
2 œufs + viande	9,15 \$
Omelette jambon + fromage	8,50 \$
Crêpe (2) + sirop	9,95 \$
Bagel + fromage à la crème	4,95 \$
Grilled cheese	3,75 \$

EXTRAS



Pain maison	1,50 \$	Sirop d'érable	2,00 \$
Café	1,90 \$	Salade de chevre	4,00 \$
Yaourt	1,30 \$	Rondelles d'oignon	1,00 \$
Extra viande	3,00 \$		

CANTINE

FRITES

Petite	Moyenne	Grosse	Familliale
3,75 \$	4,25 \$	6,25 \$	8,00 \$



POUTINE

Petite	Grosse	Familliale
8,95 \$	11,95 \$	19,50 \$



SAUCES

Petite	Moyenne	Grosse	Familliale
1,25 \$	1,50 \$	2,00 \$	3,00 \$



HOT-DOG

	2,95 \$
--	---------

RONDELLES D'OIGNON

Petit	5,00 \$
Gros	7,25 \$



PIZZAS

Pizza	Petite 9"	Moyenne 12"	Grosse 14"
Fromage	12,00 \$	15,00 \$	18,00 \$
Pépé-Fromage	14,50 \$	18,50 \$	22,50 \$
All-dressed	16,50 \$	22,50 \$	28,50 \$
La Rétro	18,50 \$	24,50 \$	30,50 \$



HAMBURGERS

Bœuf	4,50 \$
Poulet	5,50 \$
Porc	4,75 \$
EXTRA	
Oignon	1,00 \$



ASSIETTE TRIO

Frite et Breuvage	13,00 \$
CLUB SANDWICH	
1/2	9,95 \$
Complet	14,00 \$
POGO	2,95 \$



FILET DE POITRINE

2	3	4	AVEC FRITE
8,25 \$	11,85 \$	14,75 \$	Salade de chevre

SOUS-MARINS

Régulier 6"	Méti-méti 6" / 9"	Poulet 6" 9"
7,95 \$	9,95 \$ 12,50 \$	9,95 \$ 12,50 \$
Pépé + Salami Fromage	Pépéronis, Salami Oignon, Piment Champignon Fromage	Poulet Champignons, Piments Fromage, Salade



AU PLAISIR
DE VOUS SERVIR!

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI	FERMÉ
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	11h à 19h
JEUDI	11h à 19h
VENDREDI	11h à 19h
SAMEDI	8h à 19h
DIMANCHE	8h à 19h

LES DÉJEUNERS
Samedi et dimanche
terminent à 14h

- Assiette du jour : Mercredi, Jeudi et Vendredi
- Plats à emporter
- Repas congelé offerts
- Possibilité de réservation de groupe

On vous attend,
venez nous voir !

LE FESTIVAL EXPO LAC-HUMQUI : L'ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE DES PASSIONNÉS D'AUTOMOBILE !

PARADE DE VOITURES AUTOUR DU LAC À 16H
SOYEZ PRÊT LE 25 JUILLET À PARTIR DE 12H00

VROOUM!

EXPOSITION DE VOITURES

FESTIVAL EXPO LAC-HUMQUI

Accueil des véhicules à partir de midi
inscription 55 par véhicule

Prix "Coup de cœur du public"

Le véhicule gagnant sera mis en vedette sur le chandail officiel de l'édition suivante

Prix de présence

Bourses en argent à gagner

Emplacement : stationnement de l'église

Jeux gonflables pour toute la famille · Musique et animation sur le site
Exposants locaux · Présence de Bejjade · Accès gratuit au site
Service de bar à la salle paroissiale

EN SPECTACLE

20h00 Crocodile
Country Rock
(Hommage à CCR)

21h30 Pat Power

CROCODILE COUNTRY ROCK

Billetterie

Pré-vente : 205 (Dépenseur Lac-Humqui)

À l'entrée : 255



VROOUM!

EXPOSITION DE VOITURES
- LAC-HUMQUI -



Salades de pâtes façon césar

Vinaigrette césar

- 1 gousse d'ail, hachée
- 2 c. à soupe de jus de citron
- 4 filets d'anchois
- 1/3 tasse de yogourt 10 %
- 1/3 tasse de mayonnaise
- 2 c. à thé de moutarde de Dijon
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/2 tasse de Parmesan d'ici, râpé
- Poivre du moulin

Salade

- 4 tasses de pâtes alimentaires cuites, refroidies
- 6 tasses de feuilles de laitue romaine, hachées
- 3 c. à soupe de câpres, hachées
- 6 tranches de bacon cuites émiettées
- 3 tasses de croûtons
- 1/2 tasse de Parmesan râpé

Le Mot vert du mois – « Le tri ne prend pas de vacances ! » - Juillet 2026

Enfin, les vacances sont arrivées ! Que ce soit pour une journée aux glissades d'eau, un *road trip* autour de la Gaspésie, un séjour en camping, une sortie à la plage ou simplement une visite au parc, c'est le moment de décrocher et de profiter de l'été. Ce n'est quand même pas une raison pour oublier toutes nos bonnes habitudes de tri et nos bons gestes. Il est possible de simplement les inclure dans notre préparation de voyage !

Avant de partir

Les préparatifs :

- Apporter une bouteille d'eau réutilisable. Sur votre chemin, il y a souvent plusieurs stations de remplissage (en plus, ça va vous coûter moins cher). Pour l'eau non potable, les filtres et les pastilles purifiantes peuvent aussi être très utiles.
- Prévoir des sacs pour séparer les matières recyclables des déchets.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les pique-niques et le repas en plein air. Un ensemble d'ustensiles dans la voiture prend peu de place et peut servir à plusieurs reprises. On est ainsi toujours prêt !
- Apporter vos sacs réutilisables lorsque vous allez magasiner pour vos souvenirs de vacances.
- Préparer quelques repas et collations dans des contenants réutilisables. Cela permet de réduire les emballages à usage unique et de diminuer les achats sur la route.

Pendant votre séjour

Rendu à destination :

- Utiliser les bacs de tri mis à votre disposition.
- Rapporter vos matières recyclables si aucun service n'est disponible sur place. Il est préférable d'attendre de pouvoir les trier adéquatement plutôt que de les jeter ou de les brûler. La combustion des déchets peut libérer des substances nocives pour la santé lorsqu'elles sont respirées et contaminer l'air.
- Éviter de laisser des déchets dans les lieux publics, les parcs, les plages ou les espaces naturels.
- Utiliser vos contenants pour ramener vos restes de repas lorsque vous mangez au restaurant et évitez ainsi le gaspillage alimentaire.

Après votre séjour

Lors du départ :

- Vérifier qu'aucun déchet n'est resté derrière vous.
- Ramasser les matières qui se sont envolées ou dispersées par le vent. Saviez-vous que certains déchets abandonnés dans la nature peuvent mettre plusieurs centaines, voire plus de mille ans à se décomposer ? En plus de rendre les paysages moins beaux, ils peuvent nuire à la faune et contaminer les milieux naturels. Il est donc important de se ramasser lorsque nous visitons des lieux. En plus, dans la majorité des lieux touristiques, il y a un bac pour la récupération, les déchets et parfois même les contenants consignés et le compost ! Donc, même si l'on ne veut plus se prendre la tête en vacances, ce n'est pas plus compliqué que de trier à la maison.

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles
Site Web : www.ecoregie.ca Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de la Matapédia et de la Mitis

Le Mot vert du mois – « Le tri ne prend pas de vacances ! » - Juillet 2026

Enfin, les vacances sont arrivées ! Que ce soit pour une journée aux glissades d'eau, un *road trip* autour de la Gaspésie, un séjour en camping, une sortie à la plage ou simplement une visite au parc, c'est le moment de décrocher et de profiter de l'été. Ce n'est quand même pas une raison pour oublier toutes nos bonnes habitudes de tri et nos bons gestes. Il est possible de simplement les inclure dans notre préparation de voyage !

Avant de partir

Les préparatifs :

- Apporter une bouteille d'eau réutilisable. Sur votre chemin, il y a souvent plusieurs stations de remplissage (en plus, ça va vous coûter moins cher). Pour l'eau non potable, les filtres et les pastilles purifiantes peuvent aussi être très utiles.
- Prévoir des sacs pour séparer les matières recyclables des déchets.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les pique-niques et le repas en plein air. Un ensemble d'ustensiles dans la voiture prend peu de place et peut servir à plusieurs reprises. On est ainsi toujours prêt !
- Apporter vos sacs réutilisables lorsque vous allez magasiner pour vos souvenirs de vacances.
- Préparer quelques repas et collations dans des contenants réutilisables. Cela permet de réduire les emballages à usage unique et de diminuer les achats sur la route.

Pendant votre séjour

Rendu à destination :

- Utiliser les bacs de tri mis à votre disposition.
- Rapporter vos matières recyclables si aucun service n'est disponible sur place. Il est préférable d'attendre de pouvoir les trier adéquatement plutôt que de les jeter ou de les brûler. La combustion des déchets peut libérer des substances nocives pour la santé lorsqu'elles sont respirées et contaminer l'air.
- Éviter de laisser des déchets dans les lieux publics, les parcs, les plages ou les espaces naturels.
- Utiliser vos contenants pour ramener vos restes de repas lorsque vous mangez au restaurant et évitez ainsi le gaspillage alimentaire.

Après votre séjour

Lors du départ :

- Vérifier qu'aucun déchet n'est resté derrière vous.
 - Ramasser les matières qui se sont envolées ou dispersées par le vent.
- Saviez-vous que certains déchets abandonnés dans la nature peuvent mettre plusieurs centaines, voire plus de mille ans à se décomposer ? En plus de rendre les paysages moins beaux, ils peuvent nuire à la faune et contaminer les milieux naturels. Il est donc important de se ramasser lorsque nous visitons des lieux. En plus, dans la majorité des lieux touristiques, il y a un bac pour la récupération, les déchets et parfois même les contenants consignés et le compost ! Donc, même si l'on ne veut plus se prendre la tête en vacances, ce n'est pas plus compliqué que de trier à la maison.

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles

Site Web : www.ecoregle.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Préalablement aux travaux, un permis de construction doit être obtenu. La municipalité peut ainsi s'assurer que le projet concerné est conforme aux règlements de zonage et de construction et à certaines autres conditions reliées à l'émission du permis de construction.

Pour formuler votre demande, vous devez notamment avoir en main les documents suivants :

- o Un croquis identifiant la position du bâtiment accessoire par rapport aux lignes de lot et au bâtiment principal.
- o Une copie du certificat de localisation existant. (Si disponible)
- o Un plan des élévations des façades du bâtiment accessoire.



Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de permis de bâtiment accessoire à votre bureau municipal. Celui-ci peut vous aider à bien compléter votre demande et accélérer le traitement de votre demande.

Pendant la réalisation du projet de construction ou de transformation, le permis doit être affiché bien en vue sur le chantier. L'inspecteur municipal des bâtiments peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis.

L'emplacement

Les bâtiments accessoires détachés peuvent être érigés dans les cours latérales et arrière. De façon générale, ils sont interdits dans la cour avant. Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment ou une construction accessoire.

Une servitude sur votre terrain?

Un bâtiment ou une construction accessoire doit être implanté à l'extérieur d'une servitude. Pour vérifier si votre terrain est traversé par une ou plusieurs servitudes privées ou publiques, consultez le certificat de localisation de votre propriété.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

AVIS IMPORTANT

Saviez-vous que l'on peut retrouver sur certaines propriétés situées à l'intérieur des limites de votre municipalité, une plante qui peut être dangereuse pour la santé humaine et pour l'environnement. La berce du Caucase, tel est son nom. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact de la peau avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante.

Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées :

- Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) : pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées ;
- Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou) ;
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Des mesures additionnelles de protection sont recommandées lors des opérations de contrôle.

Arrachage manuel ou mécanique

Plants immatures

- Arracher, couper ou tondre les plants immatures manuellement dès le développement de nouvelles repousses ;
- Si les plants sont arrachés, retirer le plus de racines possible à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche.

Dans le cas d'une tonte mécanique, il est impératif d'éviter toute projection des débris. Utiliser un mécanisme d'ensilage automatique et ramasser tous les débris après la tonte. Éviter de toucher les débris sans protection individuelle (voir la section « Mesures de protection individuelle »).

Plants matures

Couper à 15 cm du sol ou tondre les plants ;
Sectionner les racines à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau pour les retirer du sol. La coupe doit être effectuée sous la zone présentant des cicatrices foliaires pour éviter la reprise de la croissance des tiges.

Mesures alternatives ou complémentaires :

- Pour une petite colonie, couvrir la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses ;
Un travail profond du sol (par exemple un labour), jusqu'à 24 cm de profondeur, peut significativement limiter la repousse des plants et la germination des graines.

Coupe des ombelles

- Détruire les inflorescences avant la maturité des graines ;
Couper les ombelles de fleurs et les mettre dans des sacs pour les détruire ;
Couper les ombelles à la base de la tige florale et non juste sous les fleurs pour éviter une reprise de la floraison et répéter l'intervention si nécessaire.



Méthodes chimiques

- L'emploi d'herbicide, ou lutte chimique, contre la berce du Caucase doit être considéré en dernier recours et dans des situations d'infestations graves (nombreux plants, accès difficile au site, etc.). S'il s'agit de la seule méthode utilisable pour détruire des plants de berce du Caucase, le choix du produit et son utilisation doivent être conformes à la législation fédérale et provinciale sur les pesticides.

Au Québec, la vente et l'usage des pesticides sont encadrés par la *Loi sur les pesticides* et,

de façon complémentaire, par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides précisent les modalités d'application de la Loi sur les pesticides.

Au Canada, il n'y a pas d'herbicide homologué pour contrôler la berce du Caucase dans un milieu humide. Donc, si cette plante est située dans ce type de milieu, l'application d'un herbicide est à proscrire.

Certains herbicides peuvent être utilisés pour éliminer la berce du Caucase, notamment certaines formulations à base de glyphosate. Lors de l'utilisation, il faut absolument éviter d'appliquer l'herbicide sur les plantes non ciblées car le glyphosate est un herbicide non sélectif.

Comment se débarrasser des résidus de la berce du Caucase :





La CHRONIQUE FORESTIÈRE

de l'Association forestière bas-laurentienne

10, 7e Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- www.afbl.info

L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand-public et pour divers événements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info



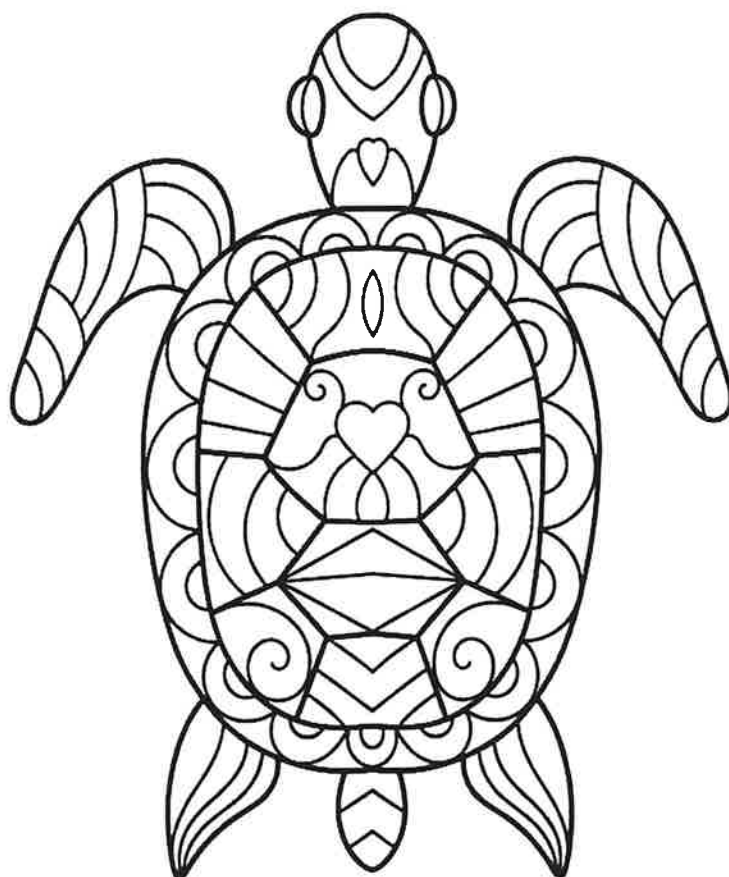
Prévenir les incendies de forêt

L'été est la saison idéale pour profiter de la forêt! Que vous pratiquiez le camping, la randonnée pédestre, les balades en VTT ou toute autre activité de plein air, il est important de garder en tête que ces activités s'accompagnent aussi d'une responsabilité : celle de prévenir les incendies de forêt.

À ce sujet, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) indique que 80 % des incendies de forêt sont d'origine humaine. Les principales causes sont les mégots de cigarette et autres articles de fumeurs jetés au sol, le brûlage de gros rebuts ainsi que les feux de camp mal éteints.

Heureusement, chacun peut contribuer à prévenir les incendies de forêt en adoptant des comportements responsables. Voici quelques gestes simples à poser :

- Consultez le niveau de danger d'incendie et les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.
- Évitez de fumer en marchant, en travaillant en forêt ou lors de vos déplacements en VTT.
- Éteignez complètement vos mégots de cigarette, rappez-les dans un contenant fermé et jetez-les à la maison. Faites votre feu de camp uniquement sur un sol non combustible et dans un endroit approprié.
- Surveillez votre feu en tout temps et gardez à portée de main de l'eau, du sable ou de la terre pour pouvoir l'éteindre rapidement.
- Avant de quitter les lieux, assurez-vous que votre feu est complètement éteint et qu'il ne dégage plus aucune chaleur
- Chaque petit geste compte! Cet été, nous vous invitons à profiter de la forêt, tout en veillant à la protéger.



J	C	A	R	T	E	V	E	N	T
S	A	C	O	U	E	S	T	C	A
N	O	R	D	U	R	O	C	H	E
P	I	S	T	E	F	E	U	M	P
S	U	D	B	O	I	S	N	E	A
L	A	C	E	S	T	V	O	L	U
M	G	A	M	I	S	P	O	N	T
R	A	I	D	D	E	F	I	O	R
C	A	P	L	O	U	P	L	E	S
J	E	U	M	E	R	B	A	R	E

Indice pour le mot caché : Il est composé de 6 lettres qui n'appartiennent à aucun mot de la liste (elles sont disséminées dans la grille). C'est un milieu sauvage très dense et tropical.

Pourquoi les plongeurs plongent-ils toujours en arrière et jamais en avant ?

Parce que sinon, ils tombent dans le bateau.

Chères citoyennes, chers citoyens,
Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour
votre grande compréhension et votre respect tout au
long de cet événement. Votre accueil et votre
collaboration ont grandement contribué à sa réussite.
Cette édition fut un véritable succès, rassemblant pas
moins de 125 participants !
Un immense merci à l'organisation des Courants de
l'Est pour leur confiance et pour avoir choisi notre
municipalité comme terre d'accueil.
C'est avec grand plaisir que nous vous donnons
rendez-vous l'an prochain pour accueillir la prochaine
édition !



**OSE LE
TRI
HUMQUI**





Avis aux citoyens :

Horaire d'été variable au bureau municipal

Veillez noter que le bureau municipal adoptera un horaire variable au cours de la saison estivale afin de permettre à la direction de prendre quelques jours de vacances.

Ainsi, le bureau risque d'être fermé à l'occasion les lundis et vendredis, et parfois les jeudis.

Pour éviter les déplacements inutiles, nous vous invitons à :

- **Consulter régulièrement notre page Facebook pour connaître les fermetures de la semaine.**
- **Vérifier les affiches sur la porte du bureau municipal.**
- **Nous appeler avant de vous déplacer au :**
418 743-2177, poste 1675.

Merci de votre compréhension et bel été à tous !

